

Formule 82 (Règle 64(45))

C.S. n° _____

COUR SUPRÊME DU YUKON

SUCCESSION DE _____

RÉPONSE

En réponse à la citation datée du _____ 20__, je [énoncer
*l'engagement de demander la délivrance de lettres d'homologation dans les
14 jours ou le refus d'agir en qualité d'exécuteur testamentaire, ou énoncer les
motifs de l'opposition à ce que la personne ayant délivré la citation demande la
délivrance de lettres d'administration, selon le cas*].

Fait le _____

Exécuteur testamentaire [ou
avocat de l'exécuteur
testamentaire]